

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

**Nombre de membres :**  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 32

**Date de convocation :**  
04/12/2024

**Date de publication  
de la convocation :**  
04/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - M. FREGONESE Ludovic - M.VENTO Romain - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absents excusés et représentés :** M. RACLOT Frédéric (procuration à M.LONCHAMPT Samuel) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. BLUME Pierre) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M.BAUDOUIN Ludovic (procuration à M. DELATTRE André) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - M. PAJOT Frédéric (procuration à M.STURM Yves)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Cession du véhicule Renault Mégane essence immatriculé FG-266-BG au garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE**

Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 fixant les objectifs à l'horizon 2050 pour atteindre la décarbonation complète du secteur des transports terrestres,

Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 013-05-2020 du Conseil municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire notamment pour « *décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros* » ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 27 novembre 2024.

Considérant ce qui suit :

Le véhicule Renault Mégane essence immatriculé FG-266-BG acquis par la collectivité en avril 2021 peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un Renault Captur hybride essence pour le remplacer.

Le véhicule a été partiellement amorti.

Le garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE a proposé une reprise de 10.000 €.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Au vu des éléments exposés ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule Renault Mégane pour un prix de cession de 10.000 € au garage RENAULT DIJON AUTOMOBILE ;

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et leur DONNE tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 10 décembre 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Guillaume RUET



Romain VENTO